



CERTIFIÉ ISO 9001/14001

**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

---

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

***Demande de Cotation N°015/DC/FEICOM/CIPM/ 2023 du du 28 août 2023  
POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @risk ET DE DEUX LICENCES  
POUR L'EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS AU FEICOM***

Financement : Budget du FEICOM, Exercice 2023

Imputation Budgétaire sur la Ligne : 20-10-00, « Logiciels »

**DEMANDE DE COTATION**

**AOUT 2023**

# SOMMAIRE

<b>PIECE N° I</b>	<b>AVIS DE DEMANDE DE COTATION</b>
<b>PIECE N° II</b>	<b>LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER</b>
<b>PIECE N° III</b>	<b>REGLEMENT DE CONSULTATION</b>
	III-1 Dossier de consultation
	III-2 Préparation des Offres
	III-3 Dépôt des offres
	III-4 Ouverture des plis et évaluation des offres
	III-5 Attribution de la LETTRE-COMMANDE
<b>PIECE N° IV</b>	<b>MODELES D'ANNEXES</b>
	IV-1 Lettre de soumission
	IV-2 Description technique des prestations
	IV-3 Cadre du bordereau des prix unitaires
	IV-4 Cadre du détail quantitatif et estimatif
	IV-5 Sous détail des prix unitaires
	IV-6 Modèle de comparaison des offres
<b>PIECE N° V</b>	<b>PROJET DE LETTRE-COMMANDE</b>
Chapitre I	Généralités
Chapitre II	Dispositions financières
Chapitre III	Exécution de la LETTRE-COMMANDE
Chapitre IV	Réception
Chapitre V	Dispositions diverses
<b>PIECE N° VI</b>	<b>TABLE DES MODELES</b>
<b>PIECE N° VII</b>	<b>Liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances agréés et habilités par le MINFI à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics en 2023</b>

***Pièce N°1 : AVIS DE DEMANDE DE COTATION***



Certifié ISO 9001

**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

***Demande de Cotation N°015 /DC/FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023  
En vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec de deux licences pour  
l'évaluation des risques financiers au FEICOM***

**1. Objet de la Consultation**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance une Demande de Cotation en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers. Il s'agit de se doter d'un outil de management des risques financiers liés aux projets générateurs de revenus, à travers l'acquisition d'un logiciel professionnel et spécialisé en la matière.

**2. Consistance des Prestations**

L'adjudicataire retenu au bout du processus d'attribution aura pour obligation :

- La fourniture, l'installation et la configuration d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers ;
- La formation des personnels du FEICOM en charge de l'évaluation des risques financiers, à la manipulation du logiciel sus-évoqué ;
- Les prestations devront respecter les spécifications mentionnées dans la présente Demande de Cotation.

**3. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de **dix millions (10 000 000) francs CFA TTC**.

**4. Délai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations, objet de la présente Demande de Cotation, est fixé à vingt-un (21) jours ouvrés, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre-Commande.

**5. Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux sociétés camerounaises de services informatiques, pouvant justifier d'une expérience minimale de trois (03) ans dans la fourniture desdits services et jouissant d'une capacité financière égale ou supérieure à **dix millions (10 000 000) F CFA**.

**6. Financement**

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2023, **sur la ligne budgétaire « 20-10-00 « Logiciels »**.

## 7. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par une banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce VII de la Demande de Cotation, d'un montant de **deux cents mille francs (200 000)** francs CFA, valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, acquittée à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'offre conformément à la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics.

## 8. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements sis à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM à MIMBOMAN, Rue 4.561 ;

Tél : (237)222 23 51 64, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE

Fax : (237) 222 23 17 59

## 9. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), rue 4.561, BP 718 Yaoundé, Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217, Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de **vingt mille (20.000)** francs CFA non remboursable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

## 10. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé et scellé au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à Mimboman, à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM, Rue 4.561, poste 217, porte 11 au plus tard le ..... **à 13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

***Demande de Cotation N° 015 /DC/FEICOM/CIPM/ 2023 du 28 août 2023***

***En vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.***

***« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »***

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le ..... **à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission située à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, Ydé 4<sup>ème</sup> Mimboman.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 13. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire ayant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre évaluée est la moins-disante.

## 14. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **15. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, situé à l'ancien siège du FEICOM.

**Tél :** (237) 222 235 164, Poste 217, Porte 11

**BP :** 718 YAOUNDE FEICOM, Rue 4.561

**Fax :** (237) 222 23 17 59

**NB :** « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517».

Fait à Yaoundé, le 28 août 2023

---

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
MAÎTRE D'OUVRAGE,**

### **Copies :**

- ✓ MINMAP/ ATCR ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ Président/CIPM/info;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives



ISO 9001 Certified

**SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE**

---

**INTERNAL TENDERS BOARD**

**NOTICE OF QUOTATION REQUEST No015 /DC/FEICOM/CIPM/ 2023 du 28 august 2023**

*For the acquisition of professional @ risk software with two licenses for financial risk assessment at FEICOM*

**1. Purpose of the Consultation**

The General Manager of Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM) hereby launches an open tender for the acquisition of professional @risk software with two licenses for financial risk assessment at FEICOM. It will be to acquire tools for managing the financial risks linked to income-generating projects, through the acquisition of professional and specialized software in the field.

**2. Nature of services**

The successful bidder at the end of the award process will be required to:

- The supply, installation and configuration of professional @risk software and the two licenses for financial risk assessment.
  - The training of FEICOM staff in charge of financial risk assessment, in the handling of the above-mentioned software.
- The services must comply with the specifications mentioned in this Request for Quotation.

**3. Estimated cost**

The estimated cost of these services shall be **CFA F ten million (10 000 000) TI**.

**4. Delivery deadline**

The maximum deadline expected by the Contracting Authority for the delivery of this Quotation Request shall be twenty-one (21) working days, with effect from date of notification of the service order to start the execution of the Jobbing Order.

**5. Participation and origin**

Participation in this Quotation Request shall be open to Cameroonian companies of computer services, capable of showing minimum and uninterrupted of three (03) years in the supply of the said services and enjoying a financial capacity of **CFA F ten million (10, 000, 000)**.

**6. Financing**

The service which is the purpose of this Request for Quotation shall be financed by the 2021 budget of the Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM), budget line No. 20-10-00 titled "Soft ware license".

**7. Submission guarantee**

Each bidder shall include in their administrative documents, a submission guarantee issued by a first rank bank or an Insurance company approved by the Minister of Finance and of which the list shall feature in document VII of the Quotation Request, at an amount of **CFA F two-hundred thousand (200, 000)**, valid for 30 days beyond the deadline of the validity of the bids, paid by hand by the issuing banker. Their absence shall entail immediate rejection according to the letter-circular n°00001/PR/MINMAP/CAB of the 25 april 2022 related to the application of the public contracts Code.

## 8. Consultation of the Quotation Request

The Quotation Request may be consulted during working hours in the Contracts and Supplies Service, located at the former head office of FEICOM; in the Head Office of FEICOM at MIMBOMAN  
Tel: (237)222 23 51 64, Extension 217, Room 11  
P. O. Box: 718 YAOUNDE. Fax: (237) 222 23 17 59

## 9. Purchase of the Quotation Request

The Quotation Request may be withdrawn during working hours from the Contracts and Supplies Service in the former Head Office of FEICOM at MIMBOMAN, street 4.561, BP 718 Yaounde, Telephone 222 23 51 64; extension 217, room 11; Fax 222 23 17 59, upon the publication of this Notice on the presentation of receipt attesting to the payment of the on-refundable sum of **CFA F twenty thousand (20,000)**, in to the Special Account CAS – ARMP opened in BICEC Branches.

## 10. Submission of bids

Each bid drafted in English or in French seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies labelled as such, shall reach in closed envelope at the Contracts and Supplies Service, located at Mimboman, at the former head office of FEICOM, Street 4.561, Extension 217;Room 11; latest on ..... at **13 :00 p.m. prompt** and shall be labelled as follows:

**Quotation Request No015/DC/FEICOM/CIPM/ 2023 of 28 august2023**  
**For the acquisition of professional @ risk software with two licenses for financial risk assessment at FEICOM**

**« To be opened only during the opening session »**

## 11. Admissibility of bids

Under penalty of rejection, required documents of the administrative file shall be produced in originals or in certified true copies by the issuing service or the competent administrative authority. The shall be dated not more three (03) months or having been issued later than the date of signing this Notice.

Bids reaching after the date and deadlines for submission shall be inadmissible.

## 12. Opening of bids

Opening of bids to be carried out in one phase, shall take place on **02/10/2023 at 14 :00 p.m. prompt** by the Internal Tenders Board of FEICOM in the conference room of the tender board, located at the former Head Office, Street 4.561, Yaounde IV, Mimboman.

Only bidders may attend this opening session or be represented therein by a person of their choice duly authorized and having perfect knowledge of the file.

## 13. Contract award

The Jobbing Order shall be awarded to the bidder fulfilling the required technical and financial qualification criteria and of which the evaluated bid shall be the lowest.

## 14. Duration of the validity of bids

Bidders shall remain committed by their bids for ninety (90) days with effect from the deadline set for the submission of bids.

## 15. Further information

Further information may be obtained during working hours from the Contracts and Supplies Service , located at the former head office of FEICOM.

Tel : (237) 222 235 164, Extension 217, Room 11

P. O. Box: 718 YAOUNDE FEICOM, Street 4.561

Fax : (237) 222 23 17 59.

NB: « for any act of corruption, kindly call or send SMS to CONAC through the following number: 1517».

Done at Yaounde, on \_\_\_\_\_

**THE GENERAL MANAGER,  
CONTRACTING AUTHORITY,**

**Copies :**

- ✓ MINMAP for report ;
- ✓ ARMP for insertion JC;
- ✓ Chairperson /ITB/info ;
- ✓ Billboard ;
- ✓ Records/Archives.

***Pièce N° II :***

***LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER***



Certifié ISO 9001/14001

**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

***Demande de Cotation N°015 /DC/FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023***  
***En vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM***

**Madame/ Monsieur**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance une Demande de Cotation en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir me retourner vos offres rédigées en langue française ou anglaise en 07 (sept) exemplaires dont 01 (un) original et 06 (six) copies chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que votre dossier administratif complet de l'exercice 2023 et la déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle joint en annexe, sous pli fermé et scellé au Service des Marchés et Approvisionnements, Porte 11 et Poste 217, sis à Yaoundé- Mimboman BP 718 au lieu-dit derrière les Sapeurs-Pompiers, à l'ancien siège du FEICOM au plus tard le... **02/10/2023 à 13 heures** précises et devront porter la mention suivante :

***Demande de Cotation N°015/DC/FEICOM/CIPM/ 2023 du 28 août 2023***  
***en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.***  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les Offres seront dépouillées le **02/10/2023 à 14 heures** précises à la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés sise à l'ancien siège du FEICOM situé à Mimboman, Rue 4.565.

Veillez agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

**Fait à Yaoundé, le 28 août 2023**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**Maître d'Ouvrage,**

## **PIECE N° III : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION**

### **SOMMAIRE**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Demande de Cotation**

**Article 2 : Pièces contractuelles constitutives du dossier de Demande de Cotation**

**Article 3 : Conditions générales**

**Article 4 : Mode de présentation des Offres**

**Article 5 : Recevabilité des Offres**

**Article 6 : Ouverture des plis**

**Article 7 : Evaluation des Offres**

**Article 8 : Attribution de la LETTRE-COMMANDE**

**Article 9 : Notification de l'attribution de la LETTRE-COMMANDE**

**Article 10 : Ordres de service**

**Article 11 : Procédure de passation de la LETTRE-COMMANDE**

**Article 12 : Dépôt des Offres**

**Article 13 : Commission de Réception**

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Demande de Cotation**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance une Demande de Cotation en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.

Cette Consultation est ouverte aux sociétés camerounaises de services informatiques, pouvant justifier d'une expérience minimale de trois (03) ans dans la fourniture desdits services et jouissant d'une capacité financière égale ou supérieure de **dix millions (10 000 000) F CFA**.

## **Article 2 : Pièces contractuelles constitutives du dossier de Demande de Cotation**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Demande de Cotation sont :

1. La lettre d'invitation à soumissionner ;
2. Les spécifications fonctionnelles ;
3. Le bordereau descriptif et quantitatif ;
4. Le formulaire de soumission ;
5. Le modèle de tableau de comparaison des offres.

## **Article 3 : Conditions générales**

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de la présente consultation devront être établies exclusivement en langue anglaise ou française et tous les prix seront exprimés en francs CFA.
- Le Maître d'Ouvrage pourra proroger la date limite de réception des Offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute Offre remise après la date et l'heure limites de réception sera irrecevable.
- Toute Offre déposée avant les date et heure limites ne pourra être ni retirée, ni modifiée.
- La durée de validité des Offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.
- Le montant de l'Offre sera calculé sur la base des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications sur le dossier de Consultation seront communiquées à tous les prestataires ayant participé à la Consultation et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

## **Article 4 : Mode de présentation des offres**

Les offres seront présentées en Anglais ou en Français en sept (07) exemplaires, soit un (01) original et six (06) copies marqués comme tels. Elles seront contenues dans trois enveloppes, fermées et scellées comprenant :

### **Enveloppe A : Dossier administratif**

**Les pièces constitutives du Dossier administratif sont :**

- Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée, datée, signée et cachetée selon le modèle en annexe ;
- Une copie de l'attestation d'immatriculation timbrée ;
- Une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée de l'inscription au Registre de commerce et du Crédit Mobilier ;
- Un certificat de non-exclusion des Marchés Publics, délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Une attestation de non redevance timbrée ;
- Un plan de localisation signé sur l'honneur précisant la Commune du lieu de l'établissement, la dénomination du quartier et le lieu-dit ;
- Une attestation de capacité financière d'un montant égal ou supérieur au montant de la prestation ;

- Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- Une attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une quittance d'achat du dossier de Demande de Cotation ;
- Un cautionnement de soumission d'un montant de deux cent mille (200 000) francs CFA délivré par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, acquitté à la main par l'émetteur.

**N.B. : l'absence d'une pièce entraîne l'élimination de l'offre après le délai de 48 heures à l'exception du cautionnement de soumission qui entraîne le rejet immédiat de l'offre.**

**Enveloppe B : Offre technique**

- Spécifications techniques et fonctionnalités conformes ;
- Au moins deux (02) références au cours des dix dernières années, d'un montant cumulé de quinze millions (15 000 000) de francs CFA ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;
- la présentation d'une garantie d'au moins un an ;
- la présentation du CV daté et signé, le diplôme le plus élevé requis certifié (BAC +5) et l'attestation de présentation de l'original dudit diplôme et l'attestation de disponibilité du personnel.
- **agrément de l'éditeur ou de son représentant.**

**NB : l'absence ou la non-conformité d'une pièce de l'Offre Technique entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.**

**Enveloppe C : Offre financière**

Elle contiendra :

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis Estimatif et quantitatif ;
- Le sous-détail des prix.

**N.B. : l'absence d'une pièce entraîne l'élimination de l'Offre.**

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois (03) enveloppes seront placées par la suite dans une grande enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

***Demande de Cotation N°015/DC/FEICOM/CIPM/ 2023 du 28 août 2023 en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.***

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**Article 5 : Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

**Article 6 : L'ouverture des plis**

6.1 Les plis seront ouverts en un seul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du FEICOM, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Demande de Cotation.

6.2. Il sera dressé un procès-verbal à l'issue de l'ouverture des plis

## **Article 7 : Evaluation des Offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) Examen de la conformité des pièces administratives, des spécifications fonctionnelles et du point de vue des délais et des offres financières ;
- B) Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) Élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

## **Article 8 : Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera au Maître d'Ouvrage l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire ayant fourni les spécifications fonctionnelles conformes et dont l'offre évaluée, est la moins-disante.

## **Article 9 : Notification de l'attribution de la Lettre-Commande**

9.1. Le Directeur Général du FEICOM notifiera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté pour l'exécution des prestations.

9.2. Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, le FEICOM informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

## **Article 10: Ordre de service**

L'ordre de service sera délivré après l'examen, l'adoption et la signature de la Lettre-Commande.

## **Article 11 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande**

11.1. La présente Lettre-Commande sera préparée, passée et exécutée selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics.

11.2. Le soumissionnaire retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.

11.3. Dans le cas où le soumissionnaire n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

## **Article 12 : Dépôt des Offres**

Les offres seront remises sous pli fermé et déposées au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à Mimboman, à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Demande de Cotation.

## **Article 13 : Commission de Réception**

La réception est effectuée au lieu de livraison indiqué ci-dessus en présence d'un Représentant du MINMAP (Observateur) et du Cocontractant par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- Président : Le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ;
- Rapporteur : le Directeur des Opérations Financières et de la Gestion du Patrimoine du FEICOM ;
- Membres :
  - le Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM ;
  - le Chef de la Cellule des Systèmes d'Information du FEICOM ;
  - le Sous-Directeur des Opérations Financières du FEICOM ;
  - le Sous-Directeur des Approvisionnements et des Stocks du FEICOM ;
  - le Chef de Service des Marchés et Approvisionnements du FEICOM ;
  - le Chef de Service de la Comptabilité-Matières du FEICOM.

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Directeur Général du FEICOM cinq (05) jours avant la date à laquelle il estime terminer les livraisons.

La Commission de réception vérifiera que les logiciels sont fonctionnels et accessibles aux utilisateurs et conformes aux spécifications fonctionnelles ci-dessous.

En cas de conformité des matériels, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission de réception et par le fournisseur.

***Pièce n° IV : MODELES D'ANNEXES***

## IV-1 LETTRE DE SOUMISSION

**Demande de Cotation N°015/DC/FEICOM/CIPM/ 2023 du 28 août 2023**  
**En vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM**

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM

Je (nous) soussigné(s) (1) (2) \_\_\_\_\_

(Nom, Prénom, profession, nationalité et domicile)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la Demande de Cotation en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers du FEICOM et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés de fourniture, me (nous) soumetts (soumettons) et m'(nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

(FCFA HT) \_\_\_\_\_ (en toutes lettres)  
( \_\_\_\_\_ ) (en chiffres)

Et de :

(FCFA TTC) \_\_\_\_\_ (en toutes lettres)  
( \_\_\_\_\_ ) (en chiffres)

Je m'engage (nous nous engageons) si ma (notre) soumission est retenue, à exécuter le marché dans un délai de \_\_\_\_\_ ( ) mois.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues au titre de livraison me (nous) soient payées par crédit du compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom de \_\_\_\_\_ dans les livres de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_. Sont annexés à la présente soumission les documents qui, conformément aux stipulations de la Demande de Cotation, doivent être joints à la soumission.

Fait à ..... le .....

Le soumissionnaire

Signature

N.B. : 1. Les prix du logiciel et des licences sont fermes et non révisables.

2. Les prix unitaires doivent être précis en chiffres et en toutes lettres.

## IV- 2 : SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DES PRESTATIONS

### A. Généralités

1. La prestation porte sur l'acquisition et l'installation d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers du FEICOM.
2. Les caractéristiques techniques essentielles sont contenues dans la présente Demande de Cotation.
3. L'achat, le transport, l'installation du logiciel avec les deux licences sont assurés par le Cocontractant à la Direction Générale du FEICOM. Les risques de toute nature liés à ces opérations sont couverts par lui. Il doit par conséquent prendre toutes les dispositions pour une livraison conforme aux usages.
4. Le délai maximum de l'exécution de la prestation est de vingt et un (21) jours ouvrés à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre-Commande.
5. La Commission de réception vérifiera que le logiciel livré au FEICOM est exempt de tout vice et conformes aux spécifications fonctionnelles ci-dessous.
6. En cas de conformité du Logiciel et des licences, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission de réception et par le fournisseur.
7. En tout état de cause, dans le cas d'espèce, la Lettre-Commande est régie par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés des fournitures passés au nom de l'Etat.
8. Le cocontractant devra garantir que le logiciel professionnel livré dans le cadre de la présente Demande de Cotation sont conformes aux spécifications fonctionnelles.
9. Le logiciel professionnel dédié à l'analyse des risques financiers et les spécifications fonctionnelles exigées sont celles contenues dans le tableau ci-dessous

En cas de non-conformité du logiciel professionnel et des prestations connexes, le Cocontractant sera invité à y remédier. Un procès-verbal sanctionnant la non-conformité sera dressé et signé par tous les membres de la Commission et par le prestataire.

10. Les prestations à fournir se présentent ainsi qu'il suit :

- La fourniture, l'installation et la configuration du logiciel professionnel @risk;
- La formation des personnels du FEICOM en charge du logiciel professionnel @risk, à la manipulation

du logiciel sus-évoqué.

Les prestations devront respecter les spécifications fonctionnelles ci-dessous.

### B : Spécifications fonctionnelles exigées

Les spécifications fonctionnelles exigées sont celles-ci et leur non-conformité entraînera l'élimination de l'offre.

<b>A. Intégration</b>	
<b>Compatibilité avec Microsoft Excel</b>	Le logiciel devra être développé comme une extension du logiciel bureautique Microsoft Excel. (C'est-à-dire un « Add-in »).
<b>Logiciel indépendant de l'ERP</b>	Aucune interface ne devra être mise en place entre le logiciel et le système informatique du FEICOM
<b>B. Accessibilité</b>	
<b>Protection par mot de passe</b>	L'accès aux fonctionnalités du logiciel devra être protégé par un mot de passe de l'utilisateur.
<b>C. Fonctionnalités</b>	
<b>Simulation de MONTE-CARLO</b>	Modéliser les risques financiers par la méthode multicritère dite de « la simulation de Monte Carlo »
<b>Choix des paramètres à risque du projet d'investissement</b>	Pouvoir faire le choix des paramètres du projet d'investissement sur lesquels se fera l'analyse des risques

	<b>Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité</b>	Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque
	<b>Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité</b>	Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque
	<b>Analyse de sensibilité</b>	Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,

<b>C. Fonctionnalités</b>		
	<b>Restitution graphique</b>	Les résultats des différentes simulations devront être restitués sous forme graphique
	<b>Partage des résultats</b>	Seuls les résultats des simulations devraient être partagés entre différents personnels disposant du logiciel Excel. En revanche, la possibilité de faire des simulations restera réservée aux personnels disposant d'une licence d'exploitation.
<b>D. Licence</b>		
	<b>Nombre</b>	Deux (02) licences
	<b>Validité</b>	1 an/unité

NB : Ce tableau doit être pris en compte pour la facturation des logiciels

### IV-3 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Logiciel	Description	Nombre de licences	quantité	PU en chiffres	PU en lettres
logiciel professionnel @risk	Compatibilité avec Microsoft Excel : Le logiciel devra être développé comme une extension du logiciel bureautique Microsoft Excel. (C'est-à-dire un « Add-in »).	2	1		
	Logiciel indépendant de l'ERP : Aucune interface ne devra être mise en place entre le logiciel et le système informatique du FEICOM				
	Protection par mot de passe : L'accès aux fonctionnalités du logiciel devra être protégé par un mot de passe de l'utilisateur.				
	Simulation de MONTE-CARLO : Modéliser les risques financiers par la méthode multicritère dite de « la simulation de Monte Carlo »				
	Choix des paramètres à risque du projet d'investissement : Pouvoir faire le choix des paramètres du projet d'investissement sur lesquels se fera l'analyse des risques				

	Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité : Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque				
	Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				
	Analyse de sensibilité : Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				
	Restitution graphique : Les résultats des différentes simulations devront être restitués sous forme graphique				
	Partage des résultats : Seuls les résultats des simulations devraient être partagés entre différents personnels disposant du logiciel Excel. En revanche, la possibilité de faire des simulations restera réservée aux personnels disposant d'une licence d'exploitation.				

#### IV-4 : CADRE DU DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

Logiciel	Description	Nombre de licences	quantité	PU	P total
logiciel professionnel @risk	Compatibilité avec Microsoft Excel : Le logiciel devra être développé comme une extension du logiciel bureautique Microsoft Excel. (C'est-à-dire un « Add-in »).	2	1		
	Logiciel indépendant de l'ERP : Aucune interface ne devra être mise en place entre le logiciel et le système informatique du FEICOM				
	Protection par mot de passe : L'accès aux fonctionnalités du logiciel devra être protégé par un mot de passe de l'utilisateur.				
	Simulation de MONTE-CARLO :Modéliser les risques financiers par la méthode multicritère dite de « la simulation de Monte Carlo »				

	Choix des paramètres à risque du projet d'investissement : Pouvoir faire le choix des paramètres du projet d'investissement sur lesquels se fera l'analyse des risques				
	Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité : Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque				
	Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				
	Analyse de sensibilité : Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				
	Restitution graphique : Les résultats des différentes simulations devront être restitués sous forme graphique				
	Partage des résultats : Seuls les résultats des simulations devraient être partagés entre différents personnels disposant du logiciel Excel. En revanche, la possibilité de faire des simulations restera réservée aux personnels disposant d'une licence d'exploitation.				

#### IV-5 SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

	Désignation	Coût d'achat	transport et manutention	Coût commande	Frais d'installation	Marge	Prix unitaire HTVA

#### CALENDRIER DE LIVRAISON

Destination finale comme indiquée dans la consultation	Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le soumissionnaire

## IV-6 : LE MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

**DEMANDE DE COTATION N°015 /DC/FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023**  
*pour l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers du FEICOM.*

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES LE.....**

### 3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

*Membres de la Commission d'Analyse des Offres*

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE

***PIECE N° V : PROJET DE LETTRE -COMMANDE***



CERTIFIE ISO 9001

**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉ**

LETTRE-COMMANDE N° ...../LC/FEICOM/CIPM/ 2023 du ..... PASSEE APRES DEMANDE  
DE COTATION N° **015**/DC/FEICOM/CIPM/2023 DU 28 AOUT 2023  
*pour l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation  
des risques financiers du FEICOM*

**MAITRE D'OUVRAGE** : LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET  
D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) B.P :718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4.565, MIMBOMAN YDE  
4<sup>ème</sup>, Tél. (237) 222 23 51 64 -Fax : (237) 222 23 17 59, Site web : www.feicom.cm

**TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE** :

BP: ....., TEL :..... FAX : ..... E-mail: .....

N° R.C : ....., N° CONTRIBUTABLE :

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE** : ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @RISK AVEC DEUX  
LICENCES POUR L'EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS DU FEICOM.

**LIEU D'EXECUTION** : *DIRECTION GENERALE DU FEICOM SISE A MIMBOMAN-YAOUNDE*

**FINANCEMENT** : Budget du FEICOM, Exercice 2023, ligne budgétaire 20-10-00 « Logiciels ».

**MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE** :

MONTANT TOTAL HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
MONTANT TOTAL TTC	
MONTANT NET A PERCEVOIR	

**SOUSCRITE LE** : .....

**SIGNEE LE** : .....

**NOTIFIEE LE** : .....

**ENREGISTREE LE** : .....

**ENTRE :**

**A/- LE FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE** en abrégé  
**« FEICOM »** BP 718 Yaoundé,

Représenté par son Directeur Général, **Monsieur Philippe Camille AKOA,**

Ci-après dénommé **« LE MAITRE D'OUVRAGE »**,

**D'UNE PART,**

**ET**

L'ENTREPRISE : **[insérer le nom de l'adjudicataire]**

**BP: ....., TEL :..... FAX : ..... E-mail: .....**

**N° R.C :**

**N° CONTRIBUTABLE :**

Représentée par : **[insérer]**

Ci-après désignée : **"LE COCONTRATANT"**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **SOMMAIRE**

### **TITRE I CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET PARTICULIERES**

#### **CHAPITRE I : GENERALITES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Objet de la LETTRE-COMMANDE

**Article 2** : Procédure de passation de la LETTRE-COMMANDE

**Article 3** : Pièces contractuelles constitutives de la LETTRE-COMMANDE

**Article 4** : Textes généraux applicables à la présente LETTRE-COMMANDE

**Article 5** : Attributions du Chef de Service, de l'Ingénieur et du Contrôleur du Marché

**Article 6** : Communication

**Article 7** : Ordres de service

**Article 8** : Matériel et personnel du prestataire

#### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

**Article 9** : Délai de livraison

**Article 10** : Lieu de livraison

**Article 11** : Rôle et responsabilité du prestataire

**Article 12** : Domicile

**Article 13** : Transport et assurance

**Article 14** : Obligations du Maître d'Ouvrage

**Article 15** : Commission de réception

**Article 16** : Délai de garantie et cautionnement définitif

#### **CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES**

**Article 17** : Montant de la LETTRE-COMMANDE

**Article 18** : Modalités de paiement

**Article 19** : Régime fiscal et douanier

**Article 20** : Nantissement de la LETTRE-COMMANDE

**Article 21** : Enregistrement

**Article 22** : Pénalités de retard

#### **CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES**

**Article 23** : Résiliation de la LETTRE-COMMANDE

**Article 24** : Règlement des litiges

**Article 25** : Cas de force majeure

**Article 26** : Validité et entrée en vigueur de la LETTRE-COMMANDE

### **TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

### **TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

### **TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Demande de Cotation**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance une Demande de Cotation en vue de l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.

## **Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande**

- 2.1. La présente Lettre-Commande est passée après Demande de Cotation N° 015/DC /FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023
- 2.2. Elle est examinée par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM.
- 2.3. Elle est visée par le Contrôleur Financier auprès du FEICOM.
- 2.4. Elle est signée par le Directeur Général du FEICOM.

## **Article 3 : Pièces contractuelles constitutives de la Lettre-Commande**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont :

- La soumission du Cocontractant ou l'acte d'engagement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le devis ou le détail estimatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le sous-détail des prix.

## **Article 4 : Textes généraux applicables à la présente Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes ci-après :

- Acte Uniforme OHADA portant sur le Droit Commercial Général et à toutes les dispositions des textes législatifs et réglementaires non contraires ;
- Loi 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut Général des Etablissements Publics ;
- Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Arrêté n°93/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
- Arrêté n° 033/CAB/PM du 133 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics ;
- Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.

## **Article 5 : Attributions du Chef de service, de l'Ingénieur et du Contrôleur du Marché**

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande et des textes généraux auxquels elle est soumise, il est précisé que :

- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Directeur des Opérations Financières et de la Gestion du Patrimoine du FEICOM ;

- Les attributions du Contrôleur Externe sont exercées par un représentant du MINMAP.

#### **Article 6 : Communication**

6.1. Toutes les communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie du Chef-lieu de la Commune dont relèvent les prestations, à savoir la Mairie de Yaoundé IV.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale avec copies adressées dans les mêmes délais, au Chef de Service et à l'ingénieur le cas échéant.

#### **Article 7 : Ordres de service**

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

7.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copies à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

7.2 Sur proposition du Chef de Service du Marché, les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la Lettre-Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant avec copies à l'Ingénieur de la Lettre-Commande et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

7.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur de la Lettre-Commande ou le Maître d'œuvre, le cas échéant

7.4 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service, avec copie à l'Ingénieur.

7.5. Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par Maître d'Ouvrage et notifiés par ses services au Cocontractant avec copies au Chef de service et à l'Ingénieur.

7.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les Ordres de Service reçus.

#### **Article 8 : Matériel et personnel du prestataire**

8.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. En cas de modification, le prestataire fera remplacer le personnel défaillant par un autre, de compétence (*qualifications et expérience*) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

8.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation de La Lettre-Commande telle que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités

8.3 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE--COMMANDE**

#### **Article 9: Délai de livraison**

Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-Commande est de **[insérer]** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service.

#### **Article 10 : Lieu de livraison**

Les prestations objet de la présente Lettre-Commande sont exécutées à la Direction Générale sise à MIMBOMAN – YAOUNDE.

## **Article 11 : Rôle et Responsabilités du Prestataire**

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des matériels au FEICOM suivant les caractéristiques définies dans les spécifications fonctionnelles de la présente Demande de Cotation tels que décrits dans le devis technique, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

## **Article 12 : Domicile du cocontractant**

Pour l'exécution des présentes, le Cocontractant fait élection de domicile à **[préciser les coordonnées]**

## **Article 13 : Transport et assurances**

### 13.1. Emballage pour le transport

le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### 13.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

## **Article 14 : Obligations du Maître d'Ouvrage**

14.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa prestation, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux informations nécessaires.

14.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire une protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

## **Article 15 : Commission de Réception**

La réception est effectuée au lieu de livraison indiqué ci-dessus en présence d'un Représentant du MINMAP (Observateur) et du Cocontractant par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : Le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ;
- **Rapporteur** : le Directeur des Opérations Financières et de la Gestion du Patrimoine du FEICOM;
- **Membres** :
  - le Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM ;
  - le Chef de la Cellule des Systèmes d'Information du FEICOM ;
  - le Sous-Directeur des Opérations financières ;
  - le Sous-Directeur des Approvisionnements et des Stocks du FEICOM ;
  - le Chef de Service des Marchés et Approvisionnements du FEICOM ;
  - le Chef de Service de la Comptabilité-Matières du FEICOM.

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Directeur Général du FEICOM cinq (05) jours avant la date à laquelle il estime terminer les livraisons.

La Commission de réception vérifiera que les logiciels sont fonctionnels et accessibles aux utilisateurs et conformes aux spécifications fonctionnelles ci-dessous.

En cas de conformité des matériels, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission de réception et par le fournisseur.

## **Article 16 : Délai de garantie et cautionnement définitif**

Le délai de garantie est d'un an et le prestataire est tenu de remplacer tout logiciel défaillant durant cette période et s'assurer à ses frais.

Le Cocontractant devra fournir un cautionnement définitif de 3% du montant de son offre dans les 20 jours suivant la notification d'ordre de service. Une retenue de garantie est attendue du cocontractant à hauteur de 5% du montant proposé. Il lui sera restitué à la fin de la période de garantie.

### **CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES**

#### **Article 17 : Montant de la Lettre-Commande**

Le montant de la Lettre-Commande est de : **[insérer le montant en chiffres et lettres] francs CFA TTC**

#### **Article 18 : Modalités de paiement**

**18.1** : Le paiement de la présente Lettre-Commande se fera sur présentation d'une facture en six (06) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal.

**18.2** Les paiements seront effectués par l'Agent Comptable du FEICOM par virement au compte bancaire en faveur de **[à compléter]** à **[insérer le nom de la banque]** au compte ci-après :

<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE AGENCE</b>	<b>N° DE COMPTE</b>	<b>Clé RIB</b>

**18.3** Les prix sont fermes et non révisables.

#### **Article 19 : Régime fiscal et douanier**

La présente lettre-commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun.

#### **Article 20 : Nantissement de la Lettre-Commande**

**20.1** : La présente Lettre-Commande conclue conformément aux dispositions du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics peut être donnée en nantissement.

**20.2.** Le créancier nanti doit notifier par tous moyens laissant trace écrite au Directeur Général du FEICOM une copie certifiée conforme de l'acte de nantissement.

#### **Article 21 : Enregistrement de la Lettre-Commande**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés par le Cocontractant à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux seront déposés au FEICOM, Service des Marchés et Approvisionnements.

#### **Article 22 : Pénalités et intérêts moratoires**

##### **22.1 Pénalités de retard**

A défaut pour le Cocontractant d'exécuter la livraison des fournitures dans le délai contractuel, il est appliqué, par jour calendaire de retard, une pénalité forfaitaire versée au Maître d'Ouvrage fixée à :

- 1/2000<sup>ème</sup> du montant global du Marché du 1<sup>er</sup> au 30<sup>ème</sup> jour ;
- 1/1000<sup>ème</sup> du montant global du Marché au-delà du 30<sup>ème</sup> jour.

##### **22.2 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires sont dûs conformément aux dispositions de l'article 168 du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

### **Chapitre V : CLAUSES DIVERSES**

#### **Article 23: Résiliation de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun.

### **Article 24 : Règlement des litiges**

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente LETTRE-COMMANDE relèvent des juridictions compétentes.

Toutefois, il est recherché au préalable un règlement à l'amiable des différends éventuels.

### **Article 25 : Cas de force majeure**

Le cas de force majeure sera apprécié et évoqué conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et de l'Article 56 du CCAG applicables aux Marchés Publics de Fournitures.

### **Article 26 : Validité et entrée en vigueur de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande ne devient valide qu'après sa signature par le Directeur Général du FEICOM et entre en vigueur dès sa notification au Cocontractant.

## **TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

Les spécifications fonctionnelles exigées sont celles-ci et leur non-conformité entraînera l'élimination de l'offre.

<b>Logiciel</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de licences</b>	<b>quantité</b>
logiciel professionnel @risk	Compatibilité avec Microsoft Excel : Le logiciel devra être développé comme une extension du logiciel bureautique Microsoft Excel. (C'est-à-dire un « Add-in »).	2	1
	Logiciel indépendant de l'ERP : Aucune interface ne devra être mise en place entre le logiciel et le système informatique du FEICOM		
	Protection par mot de passe : L'accès aux fonctionnalités du logiciel devra être protégé par un mot de passe de l'utilisateur.		
	Simulation de MONTE-CARLO :Modéliser les risques financiers par la méthode multicritère dite de « la simulation de Monte Carlo »		
	Choix des paramètres à risque du projet d'investissement :Pouvoir faire le choix des paramètres du projet d'investissement sur lesquels se fera l'analyse des risques		
	Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité : Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque		
	Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,		
	Analyse de sensibilité : Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,		

	Restitution graphique : Les résultats des différentes simulations devront être restitués sous forme graphique		
	Partage des résultats : Seuls les résultats des simulations devraient être partagés entre différents personnels disposant du logiciel Excel. En revanche, la possibilité de faire des simulations restera réservée aux personnels disposant d'une licence d'exploitation.		

### TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Logiciel	Description	Nombre de licences	quantité	PU en chiffres	PU en lettres
logiciel professionnel @risk	Compatibilité avec Microsoft Excel : Le logiciel devra être développé comme une extension du logiciel bureautique Microsoft Excel. (C'est-à-dire un « Add-in »).	2	1		
	Logiciel indépendant de l'ERP : Aucune interface ne devra être mise en place entre le logiciel et le système informatique du FEICOM				
	Protection par mot de passe : L'accès aux fonctionnalités du logiciel devra être protégé par un mot de passe de l'utilisateur.				
	Simulation de MONTE-CARLO :Modéliser les risques financiers par la méthode multicritère dite de « la simulation de Monte Carlo »				
	Choix des paramètres à risque du projet d'investissement :Pouvoir faire le choix des paramètres du projet d'investissement sur lesquels se fera l'analyse des risques				
	Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité : Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque				
	Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				
	Analyse de sensibilité : Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				

	Restitution graphique : Les résultats des différentes simulations devront être restitués sous forme graphique				
	Partage des résultats : Seuls les résultats des simulations devraient être partagés entre différents personnels disposant du logiciel Excel. En revanche, la possibilité de faire des simulations restera réservée aux personnels disposant d'une licence d'exploitation.				

#### TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.

Logiciel	Description	Nombre de licences	quantité	PU en chiffres	PU en lettres
logiciel professionnel @risk	Compatibilité avec Microsoft Excel : Le logiciel devra être développé comme une extension du logiciel bureautique Microsoft Excel. (C'est-à-dire un « Add-in »).		1		
	Logiciel indépendant de l'ERP : Aucune interface ne devra être mise en place entre le logiciel et le système informatique du FEICOM				
	Protection par mot de passe : L'accès aux fonctionnalités du logiciel devra être protégé par un mot de passe de l'utilisateur.	2			
	Simulation de MONTE-CARLO :Modéliser les risques financiers par la méthode multicritère dite de « la simulation de Monte Carlo »				
	Choix des paramètres à risque du projet d'investissement :Pouvoir faire le choix des paramètres du projet d'investissement sur lesquels se fera l'analyse des risques				
	Disponibilité d'une multitude de lois de probabilité : Avoir accès à un large choix de lois de probabilité aux fins de calcul du risque				
	Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				

	Analyse de sensibilité : Disposer d'une fonctionnalité permettant de mener des de sensibilité afin de mettre en évidence les variables les plus significatives,				
	Restitution graphique : Les résultats des différentes simulations devront être restitués sous forme graphique				
	Partage des résultats : Seuls les résultats des simulations devraient être partagés entre différents personnels disposant du logiciel Excel. En revanche, la possibilité de faire des simulations restera réservée aux personnels disposant d'une licence d'exploitation.				

PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/2023  
DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 015/DC/FEICOM/CIPM/ 2023/ du 28 août  
2023 POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @risk AVEC DEUX LICENCES  
POUR L'EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS AU FEICOM

**MAITRE D'OUVRAGE :** LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET  
D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) B.P : 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4.565, MIMBOMAN  
YDE 4<sup>ème</sup> Tél: (237) 222 23 51 64 – Fax : (237) 222 23 17 59, www.feicom.cm

**TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE :** [insérer les coordonnées de l'adjudicataire]

**MONTANT :** [insérer le montant en chiffre et lettres] francs CFA TTC

**DELAI D'EXECUTION :** [insérer] jours

LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE.....

SIGNEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

YAOUNDE, LE.....

ENREGISTREE LE :

**Pièce N° VI : Table des modèles**

## TABLE DES MODELES

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de cautionnement de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de soumission

## **Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner**

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Demande de Cotation n°015./DC/FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023 pour l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk avec deux licences pour l'évaluation des risques financiers du FEICOM.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Demande de Cotation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du Prestataire

## Annexe n° 2 : Modèle de cautionnement de soumission

Au Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale, en abrégé « FEICOM » l'Autorité Contractante.

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et /ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de l'Autorité Contractante] pour la somme de deux cent mille (200 000) FCFA \_\_\_\_\_ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité Contractante]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentiqué par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier de Demande de Cotation ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale* pendant la période de validité :
  - a. omet ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
  - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *[indiquer l'Autorité Contractante]* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *[indiquer l'Autorité Contractante]* soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, *[indiquer l'Autorité Contractante]* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de Monsieur le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

### Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée au Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale FEICOM BP. 718 Yaoundé-Cameroun , Rue 4.565 MIMBOMAN YDE 4<sup>ème</sup>, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3 % du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire, La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure..

Toute demande de paiement formulée par Maître d'ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... le .....

[Signature de la banque]

## Annexe n° 4 : Modèle de soumission

Je, soussigné .....[indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont le siège social est à..... inscrite au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de ..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées à la Demande de Cotation y compris les additifs,N°..... [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les logiciels conformément à la Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'Offre n° ..... à

- ..... [en chiffres et en lettres] Francs CFA Hors TVA, et à

..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises.  
[en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les logiciels dans un délai de vingt et un jours ouvrés.

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours ] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque

..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de ..... dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de(9) .....

**Pièce N° VII : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES  
D'ASSURANCE AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS**

## **A. BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK) BP 11834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique du Cameroun (BACM) BP 2933 Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP 12962 Yaoundé;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) BP 600 Douala;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) BP 1925 Douala ;
6. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun ) BP 4593 Douala;
7. CitiBank of Cameroon (CITIGROUP) BP 4571 Douala ;
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC) BP 4004 Douala;
9. Ecobank Cameroon (ECOBANK) BP 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-BANK) BP 6578 Yaoundé;
11. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-CAMEROUN) BP 300 Douala;
12. Société Générale Cameroun (SGC) BP 4042 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1724 Douala ;
14. Union Bank of Cameroon (UBC) BP 15569 Douala;
15. United Bank for Africa (UBA) BP 2088 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA Bank)

## **B. COMPAGNIES D'ASSURANCES**

17. Activa Assurances BP 12970 Douala;
18. AREA Assurances BP 15584 Douala ;
19. Atlantic Assurances S.A BP 3033 Douala;
20. Chanas Assurances S.A BP 109 Douala ;
21. CPA /SA BP 54 Douala ;
22. NSIA Assurance S.A BP 2759 Douala ;
23. PRO ASSUR BP 5963 Douala
24. Prudential Beneficial General Insurance S.A BP 2328 Douala;
25. ROYAL ONYX Insurance Cie BP 12230 Douala ;
26. SAAR S.A BP 1011 Douala ;
27. SANLAM Assurances Cameroun BP 12125 Douala ;
28. Zenith Insurance BP 1540 Douala.

